

Objet : Adoption du Compte Administratif 2006

Monsieur le Président expose à l'Assemblée le Compte Administratif ci-joint et se résumant ainsi :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1.161.331,23 €	1.218.842,72 €
Investissement	401,30 €	
TOTAL	1.161.732,53 €	1 218.842,72 €

Le résultat cumulé est de 1.161.732,53 € en dépenses et 1.218.842,72 € en recettes, soit un résultat net positif de 57.110,19 € à affecter en report de fonctionnement.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2006, établi par nature auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes et de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical adopte le Compte Administratif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2006 et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 12 mars 2007.

Le Président,
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 29 mars 2007
--